

Acte de décès de SAUVANT Marianne [205]

L'an mil huit cent dix-neuf et le quatorzième jour du mois de novembre, par-devant nous François LABILHERIE, maire de la commune de Grèzes faisant les fonctions d'officier public de l'état civil, a comparu Jean Pierre CHARRADE, cultivateur habitant au lieu de la Fajole, qui a déclaré que Marianne SAUVANT sa femme est décédée hier dans sa maison au lieu de la Fajole, âgée d'environ soixante cinq ans. D'après cette déclaration, m'étant assuré du décès de ladite Marianne SAUVANT, j'en ai dressé le présent acte en présence de Jean CEDAT et de François ABRIGEON, cultivateurs habitant au lieu de la Fajole, majeurs et illétrés de ce requis ledit jour mois et an que dessus.